

Département de Maine et Loire
Arrondissement d'Angers
Commune de JARZE VILLAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 avril 2025

Convocation du 3 avril 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 16

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 10 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC.

Absents excusés : Mr Jean-Pierre BEAUDOIN donne pouvoir à Elisabeth MARQUET
Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Mme Alexandra PRAIZELIN

Absents : Mme Katy LOISON
Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER
Mme Anita MAUXION

Convocation : 03/04/2025

Affichage : 10/04/2025

Secrétaire de séance : Mr Cédric JOUSSAUME

OBJET : CREATION DE POSTES

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

➤ Les créations de postes suivants :

- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal 1ère classe à temps complet à compter du 15 avril 2025 et la suppression d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal 2ème classe

- Adjoint technique principal 1ère classe à temps complet à compter du 23 juin 2025 et la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe,

- Rédacteur principal 2ème classe à temps complet à compter du 25 juin 2025 et la suppression d'un poste de Rédacteur,

- Adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet (30.5/35) à compter du 02 juillet 2025 et la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe,

pour tenir compte des avancements de grade

- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

